

Le sommaire :

Chapitre I : Le structuralisme Saussurien

I.1 Objet et méthode de la linguistique

I.1.1 Linguistique interne et externe

I.1.2 Linguistique diachronique et linguistique synchronique

I.1.3 Langage, langue, parole

I.1.4 Le signe linguistique : signifiant/ signifié

I.1.5 Rapport syntagmatique et rapport paradigmatique

Chapitre II : Les principes de la phonologie

II.1 Les paires minimales

II.2 Les allophones

II.3 Les traits pertinents

Chapitre III : La grammaire générative

III.1 La grammaire formelle

III.2 La structure profonde et la structure superficielle

Chapitre IV : Les différents niveaux d'analyse linguistique

IV.1 La double articulation

IV.1.1 Niveau 0 : La phonétique (le son)

IV.1.2 Niveau 1 : La phonologie (le phonème)

IV.1.3 Niveau 2 : La sémantique (le sème)

IV.1.4 Niveau 3 : La morphologie (le morphème)

IV.1.5 Niveau 4 : La lexicologie (la lexie)

IV.1.6 Niveau 5 : La syntaxe (le syntagme)

IV.1.7 Niveau 6 : La pragmatique (le discours)

Introduction

La science qui s'est constituée autour des faits de langue a passé par trois phases successives avant de reconnaître quel est son véritable et unique objet.

On a commencé par faire ce qu'on appelait de la « grammaire ». Cette étude, inaugurée par les Grecs, continuée principalement par les Français, est fondée sur la logique et dépourvue de toute vue scientifique et désintéressée sur la langue elle-même ; elle vise uniquement à donner des règles pour distinguer les formes correctes des formes incorrectes ; c'est une discipline normative, fort éloignée de la pure observation et dont le point de vue est forcément étroit.

Ensuite parut la philologie. Ce terme est surtout attaché au mouvement scientifique créé par Friedrich August Wolf à partir de 1777 et qui se poursuit sous nos yeux. La langue n'est pas l'unique objet de la philologie, qui veut avant tout fixer, interpréter, commenter les textes ; cette première étude l'amène à s'occuper aussi de l'histoire littéraire, des mœurs, des institutions, etc. ; partout elle use de sa méthode propre, qui est la critique. Si elle aborde les questions linguistiques, c'est surtout pour comparer des textes de différentes époques. Ces recherches ont préparé la linguistique historique : les travaux de Ritschl sur Plaute peuvent être appelés linguistiques ; mais dans ce domaine, la critique philologique est en défaut sur un point : elle s'attache trop servilement à la langue écrite et oublie la langue vivante ; d'ailleurs c'est l'antiquité grecque et latine qui l'absorbe presque complètement.

La troisième période commença lorsqu'on découvrit qu'on pouvait comparer les langues entre elles. Ce fut l'origine de la philologie comparative ou « grammaire comparée ». En 1816, dans un ouvrage intitulé *Système de la conjugaison du sanscrit*, Franz Bopp étudie les rapports qui unissent le sanscrit avec le germanique, le grec, le latin, etc. Bopp n'a donc pas le mérite d'avoir découvert que le sanscrit est parent de certains idiomes d'Europe et d'Asie, mais il a compris que les relations entre langues parentes pouvaient devenir la matière d'une science autonome. Eclairer une langue par une autre, expliquer les formes de l'une par les formes de l'autre, voilà ce qui n'avait pas encore été fait. Il est douteux que Bopp eût pu créer sa science, — du moins aussi vite, — sans la découverte du sanscrit. Celui-ci, arrivant comme troisième témoin à côté du grec et du latin, lui fournit une base d'étude plus large et plus solide ; cet avantage se trouvait accru du fait que, par une chance inespérée, le sanscrit est dans des conditions exceptionnellement favorables pour éclairer cette comparaison.

Chapitre I :Le structuralisme Saussurien

Avec Saussure, on émerge de nouvelles approches de la langue:

L'approche de la langue est maintenant synchronique et non plus historique (*diachronique*).

La langue est définie comme système et non plus comme une nomenclature, par la suite, la linguistique est devenu le modèle des sciences humaines et a constitué les bases d'une fondation d'un courant important au 20e siècle « le structuralisme ».

Le structuralisme étudie les phénomènes du point de vue du système, et non plus du point de vue des entités du système.

I.1 Objet et méthode de la linguistique :

Saussure a été le premier à utiliser une méthode permettant la construction de l'**objet de la linguistique**. L'objet de la linguistique n'est pas donné par les faits de langues, il est le résultat d'une construction par le linguiste.

Saussure opère par **distinctions (dichotomies)** et élimine l'une des branches de l'alternative pour définir l'objet de la linguistique. Son approche est de ce point de vue réductionniste, et constitue l'un des fondements de la méthode scientifique.

Les principales dichotomies saussuriennes sont les suivants :

Linguistique interne et externe

Linguistique diachronique et synchronique

Langue et parole

Signifiant et signifié

Rapports syntagmatiques et paradigmatisques

I.1.1 Linguistique interne et externe

Saussure envisage deux types d'études possibles de la langue, et deux types de linguistique:
*Une linguistique externe, la langue est alors mise en rapport avec des faits qui lui sont extérieurs, par exemple : des faits historiques, politiques, sociaux, c'est généralement comme cela que le sens commun définirait la linguistique.

*Une linguistique interne, c'est l'étude de ce qui est inhérent au système linguistique. Pour Saussure, la linguistique doit être une linguistique interne.

1.1.2 Linguistique diachronique et linguistique synchronique

La linguistique synchronique décrit un état de langue, une période d'équilibre, c'est l'axe (A-B) des relations de simultanéité. Elle étudie la langue à un moment donné de son évolution, elle examine les relations entre les unités linguistiques dans son espace temporel

La linguistique diachronique s'intéresse au passage d'une époque à l'autre, c'est l'axe (C-D) des relations de successivité.

Diachronie vaut dire historique, elle étudie l'enchaînement d'une langue dans un temps, l'évolution étant le passage d'une synchronie à un autre, exemple: le mot « fenêtre » était à l'époque « *fenestre* ».

Dans la synchronique, ce sont des états de langue qui sont étudiés, et dans la diachronique, ce sont des successions d'états de langue qui sont étudiées

*Le primat de la linguistique synchronique: pour Saussure, dans l'étude de la langue, c'est l'étude synchronique qui prime, l'étude diachronique doit se comprendre comme une étude de la manière dont l'ensemble du système s'est transformé entre les époques A et B.

* **Attention:** synchronique ne signifie pas contemporain, on peut envisager une étude synchronique du français du 16^e siècle par exemple. Chaque étude synchronique, quel que soit l'état de langue décrit, est une étude du système, à un moment donné de son évolution.

1.1.3 Langage, langue, parole

Pour Saussure, le langage se compose de la langue et de la parole. La parole est définie comme une action individuelle du locuteur, elle est concrète, variable, unique, imprévisible et active.

*La priorité de la langue sur la parole: Que faut-il étudier en priorité? La langue ou la parole? pour Saussure, il y a un primat de la langue sur la parole, la linguistique de la langue est prioritaire sur la linguistique de la parole. Cela dit, la parole a un rôle vis-à-vis de la langue: elle précède la langue; elle permet l'acquisition de la langue; elle est le lieu des changements linguistiques.

Ceci a conduit le linguiste américain William Labov à formuler ce qu'il appelle le paradoxe saussurien: «L'aspect social du langage s'étudie sur n'importe quel individu, mais l'aspect individuel ne s'observe que dans le contexte social».

* La langue est un ensemble de conventions: elle est abstraite, essentielle, nécessaire à la parole; c'est un phénomène social, un code commun à tous les membres d'une même communauté linguistique.

La langue comme système et non comme nomenclature, car avant Saussure, la langue était définie comme une nomenclature.

Une nomenclature est une liste d'éléments renvoyant individuellement et de manière indépendante à des objets du monde, à chaque objet du monde correspond un nom qui le désigne. Connaître une langue, ce serait connaître les noms désignant les objets du monde. Pour Saussure, cette vision de la langue est erronée.

*La langue comme système : un système est un ensemble d'éléments de nature homogène, dont la valeur ne se détermine que négativement, par les rapports et les oppositions qu'ils entretiennent les uns avec les autres, dans un système, ce sont les relations entre éléments qui priment sur les éléments.

*La langue comme système de signes: la langue est un tout, un principe de classification; la valeur de chaque élément dépend des relations qu'il entretient avec les autres éléments du système; la langue est un système de **signes**.

*Le véritable objet de la linguistique est l'étude interne et synchronique, des systèmes de signes que constituent les états de langue.

* La langue est un système de signes parmi d'autres, mais c'est pour Saussure le système de signes le plus important.

* La linguistique fait partie de la **sémiologie**. La sémiologie est «l'étude des systèmes de signes au sein de la vie sociale» (Saussure).

1.1.4 Le signe linguistique: signifiant/signifié

Pour Saussure, le signe linguistique unit non pas une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique, qui sont des entités non matérielles et psychiques. Il est une entité psychique à deux faces, le recto et le verso d'une feuille de papier.

- Voici comment Saussure représente le signe linguistique:

Le point important est que la relation entre concept et image acoustique est extérieure à la relation entre les mots et le monde. Saussure appelle le concept «**signifié**» et l'image acoustique «**signifiant**».

*Le signe linguistique est arbitraire : la thèse la plus célèbre de Saussure est la thèse de l'arbitraire du signe, le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire.», cela veut dire qu'il n'y a pas de lien naturel entre signifiant et signifié, ce lien est immotivé.

*Le lien entre une forme phonétique et le concept correspondant est conventionnel : par exemple, le concept ARBRE n'est lié par aucun lien intérieur à la suite de son [aʁbʁ], en français on dit : *arbre* et en latin on dit : *arbor*, en revanche, le concept ARBRE n'est pas sans objet, sa dénotation est l'ensemble des arbres.

* Les signes sont en relation les uns avec les autres dans le système linguistique. Saussure distingue deux types de rapports ou relations entre signes : les rapports syntagmatiques et les rapports paradigmatiques.

1.1.5 Rapports syntagmatiques et rapports paradigmatiques:

Les rapports syntagmatiques sont des rapports de succession, de contiguïté, ce que Saussure appelle des rapports in *præsentia* entre signes dans la chaîne parlée. Ils illustrent un second principe du signe linguistique « **principe de la linéarité du signifiant** » : le signifiant acoustique se déploie dans le temps; le signifiant se mesure dans une seule dimension d'une ligne; le signifiant linguistique est **linéaire**. Exemples de rapports syntagmatiques, suite de sons: /bʁa/ & /baʁ/

Ordre des mots: [Jean [aime Marie]] *et* [Marie [aime Jean]]

*Saussure appelle **syntagme** toute combinaison de deux ou plusieurs unités linguistiques qui se suivent l'une à l'autre. Par exemple:

Le		petit garçon
Un		un choix faite dans une liste par rapport à d'autres éléments qui appartiennent à la même catégorie.
La		

Chacune des unités (de la première ou de la deuxième articulation qui appariert dans la chaîne parlée est elle-même le résultat d'un choix effectué entre des unités concourante s'excluent mutuellement et forment un paradigme. (le rapport paradigmatique).

Chapitre II : Les principes de la phonologie

Qu'est-ce que la phonologie ? Qu'est-ce que la phonétique ?

La phonétique étudie avec précision les sons en tant que réalité physique, acoustique et articulatoire, qui est observable dans toutes les langues du monde. Alors que la phonologie cherche à dégager les principes qui régissent l'apparition et la fonction de ces sons dans les mots d'une langue particulière, où ils forment un système.

*Phonétique, décrit tous les sons et la phonologie traite des sons, mais distingue uniquement les sons qui ont une fonction au niveau de la langue, c'est-à-dire les phonèmes (le phonème est l'unité qui fait une différence de sens)

II.1 Les paires minimales : la phonologie distingue entre les sons qui sont différents au niveau du système de la langue, les deux mots ci-dessous par exemple : représentent deux sens différents:

doigt / toit

[dwa] [twa]

Distinction entre les deux phonèmes : / d // t / ⇒ si on échange les sons [t] et [d], le sens de la forme change (= *commutation*).

Alors que dans l'exemple du mot « rue » il n'y a pas de différence de sens. (entre le R roulé et le R grasseyé).

II.2 Les allophones : les variantes d'un phonème s'appellent *allophones*. On distingue les variantes **libres** et les variantes **combinatoires**.

La variante libre est une manière individuelle de la prononciation d'un mot. (P.ex.: «rue», la différence de prononciation entre le r roulé et le r grasseyé)

Les variantes combinatoires : p.ex. : *vide* [vi:d] *vite* [vit] ⇒ [i:] et [i] sont deux allophones d'un seul phonème (/ i /). Il n'y a pas de confusion à cause de la consonne suivante qui est sonore (d), sourde (t).

II.3 Les traits pertinents : chaque phonème est défini par des traits pertinents. Il y a un tableau phonologique (d'après André Martinet) qui caractérise les phonèmes. Exemple: le phonème / b / occlusif : non pertinent. Sonore : pertinent (si on ne prononce pas le /b/ sonore on le confond avec le /p/ sourd). Bilabial : pertinent (si on ne prononce pas le /b/ bilabial on le confond avec /d/ et /g/).

L'école de Prague définit le phonème comme étant “ l'unité phonologique non susceptible d'être dissociée en unités plus petites et plus simples. L'unité phonologique est le “terme d'une opposition” et l'opposition est “ la différence phonique susceptible de servir dans une langue donnée à la différenciation des significations intellectuelles. Ce que l'on nomme des

corrélations que Jakobson met en place de son analyse phonologique. En phonologie, les corrélations sont « des séries d'opposition », par exemple : /p/ et /b/, /t/ et /d/, /k/ et /g/, /f/ et /v/, /s/ et /z/ ; ces oppositions constituent des corrélations qui se caractérisent par un principe différentiel commun à toutes ces oppositions. Ici, c'est le caractère de sonorité de /b/, /d/, /g/, /v/ et /z/ que les autres consonnes n'ont pas.

On appelle ainsi la somme des propriétés phoniques simultanées par lesquelles un son de la langue donnée se distingue de ses autres sons en tant que moyen pour différencier la signification des mots. Ainsi, le phonème devient une somme de **traits distinctifs**. La fonction distinctive se manifeste dans **des oppositions** : la différence de signification entre /pain/ et /bain/, illustre l'opposition entre /p//b/ et /æ//^/. Ces paires d'unités significatives sont appelées **paires minimales** (une seule unité distinctive les différencie).

Par exemple : c'est une opposition de même nature (articulation) qui sépare un phonème /p/ et un phonème /b/ d'une part et un phonème /t/ et un phonème /d/ d'autre part. Si l'on représente ces oppositions comme un rapport :

On peut établir une proportion, c'est-à-dire une égalité de rapport. Dans les systèmes phonologiques du français et de l'anglais, qui connaissent des oppositions [sonore - sourds], on a les proportions suivantes :

$$\frac{p}{b} = \frac{t}{d} = \frac{k}{g} = \frac{f}{v} = \frac{s}{z} = \frac{\check{s}}{j} = \frac{\text{sourds}}{\text{sonores}}$$

Chapitre III : La grammaire générative

III.1 La grammaire formelle : le terme générative renvoie au fait que la grammaire telle que la conçoit **Chomsky** nous permet de générer un nombre infini de phrase à partir d'un nombre fini d'éléments (pour mémoire, l'intérêt premier de Chomsky s'était porté sur les grammaires formelles). Par exemple, la règle selon laquelle un groupe nominal peut contenir (en français) un déterminant et un nom me permet de générer une série infinie de séquences correctes comme : la pomme, le chien, le chat, etc. Ainsi, à partir d'un nombre fini de mots que contient une langue, la capacité générative du langage nous permet de générer un nombre infini de phrases différentes.

Les computations syntaxiques sont des opérations par lesquelles des constituants syntaxiques d'une phrase subissent certaines transformations, qui conduisent à les déplacer ou à les modifier au sein de la phrase. Les computations syntaxiques pour la phrase (1) ci-dessous incluent la négation (2), le clivage (3), l'interrogation (4), la passivation (5), la-pronominalisation (6), etc.

- 1/ Pierre a mangé une pomme.
- 2/ Pierre n'a pas mangé une pomme.
- 3/ C'est Pierre qui a mangé une pomme.
- 4/ Pierre a-t-il mangé une pomme ?
- 5/ La pomme a été mangée par Pierre.
- 6/ Pierre l'a mangée.

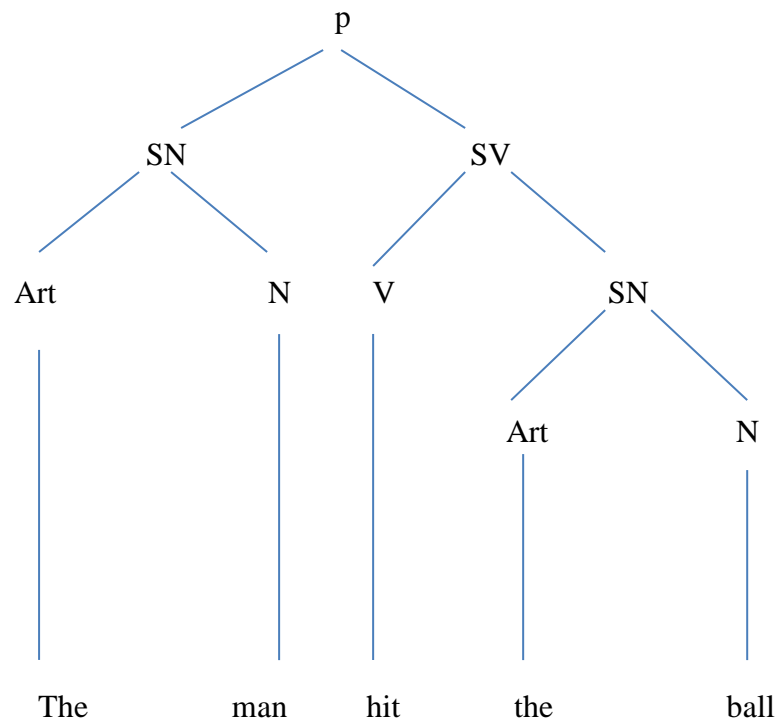
Ces opérations sont très utiles pour le linguiste, car elles lui permettent d'identifier les composants de la phrase qui entretiennent une relation particulière entre eux.

Grammaire ne signifie pas grammaire de type scolaire s'opposant au lexique, ou à la phonologie. La grammaire d'une langue c'est l'ensemble de la description de cette langue et de son fonctionnement, lexique, phonologie, morphologie compris, et pour Chomsky, c'est l'ensemble de la production des phrases de cette langue.

Chomsky part du modèle syntagmatique (la décomposition en constituants immédiats de Bloomfield et Hockett), qu'il présente comme un *système génératif*, un ensemble de règles de réécriture permettant de « produire » ou « générer » les phrases de l'anglais.

Extrait de *Structures syntaxiques* :

- | | |
|-------------------|-------------------|
| (I) <i>Phrase</i> | <i>SN + SV</i> |
| (II) <i>SN</i> | <i>Art + N</i> |
| (III) <i>SV</i> | <i>Verbe + SN</i> |

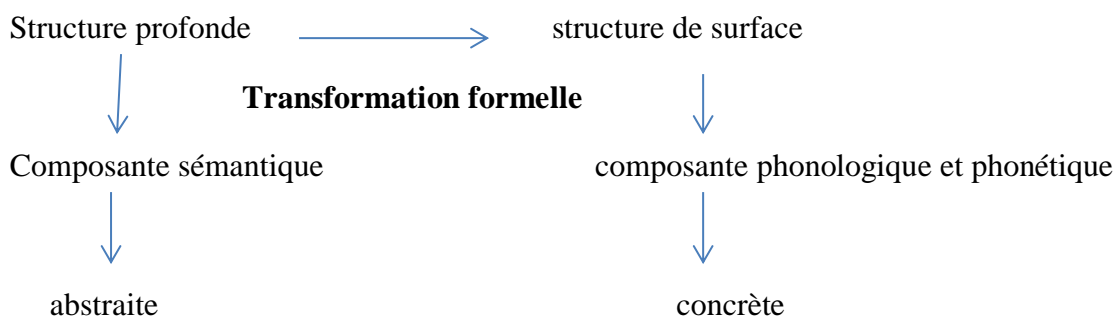


Chaque règle de réécriture consiste à réécrire, développer, dire de quoi est constitué le symbole précédent ; quand toutes les règles ont été appliquées, on aboutit à une suite terminale de morphèmes, sur laquelle s'appliquent les règles morpho-phonologiques. La dernière ligne de la dérivation correspond à la « réalité » d'une phrase de la langue. De telles règles peuvent donc produire et décrire une infinité de phrases de la langue. Cependant, elles ne suffisent pas.

III.2 La structure profonde et la structure de surface superficielle:

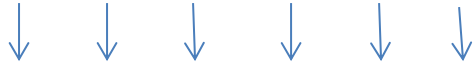
***La structure profonde:** c'est l'organisation d'une phrase à un niveau abstrait avant qu'on effectue certaines opérations appelées « **transformation** » qui réalise le passage de la structure profonde à la structure de surface, à ce niveau on note, la composante sémantique qui nous permet d'interpréter sémantiquement notre message.

***La structure de surface superficielle** c'est l'organisation syntaxique de composants, tel qu'ils se présentent en marquant l'intervention de la composante phonologique et phonétique.



Exemple : les règles de transformation

(Art + N + Prés + V + Art + N)



La + mère + « t » + finir + le + ouvrage

La + mère + finir + t + le + ouvrage



La + mère + finit + l'ouvrage

La mère finit l'ouvrage

= structure intériorisée profonde (abstraite)

Composante sémantique



structure extériorisée de surface

(concrète)

transformation phonologique et

Phonétique

Pour y arriver à une structure abstraite vers une structure concrète, on doit passer par des transformations phonologique et phonétique. La réalisation de cette structure est nécessaire à l'interprétation sémantique des phrases ambiguës telles que: La belle porte le voile / La-crainte de l'ennemie. / Le meurtre du gendarme.

Les principes de ces transformations, peuvent enlever cette ambiguïté.

Chapitre IV : Les différents niveaux d'analyse linguistique

IV.1 La double articulation (André Martinet)

Toutes les chaînes parlées sont donc segmentées d'abord en morphèmes (plus petite unités munies de sens), puis en phonèmes (plus petite unités linguistique). Cette structure de la langue, organisées en deux niveaux, est appelée **la double articulation**. C'est cette double articulation qui permet la production d'un nombre infini d'énoncés divers.

IV.1.1 Niveau 0 : La phonétique (le son)

Est une branche de la linguistique qui étudie les sons utilisés dans la communication verbale. À la différence de la phonologie qui étudie comment sont agencés les **phonèmes** d'une langue pour former des mots, la phonétique concerne les sons eux-mêmes, leur production, leur variation plutôt que leur contexte. La sémantique ne fait donc pas partie de ce niveau d'analyse linguistique.

La phonétique se divise en trois branches :

La phonétique articulatoire, qui étudie les positions et les mouvements des organes utilisés pour la parole par son émetteur.

La phonétique acoustique, qui étudie la transmission de l'onde sonore entre son émetteur et son récepteur.

La phonétique auditive, qui se préoccupe de la façon dont les sons sont perçus et décodés par son récepteur.

Il y a en tout 118 caractères phonétiques reconnus et utilisés par l'Association phonétique internationale dans son alphabet phonétique international, fréquemment utilisé dans les ouvrages français (dictionnaires, manuels, etc.). La transcription phonétique s'écrit entre crochets droits.

IV.1.2 Niveau 1 : La phonologie ou phonématique (le phonème)

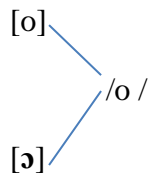
Est une branche de la linguistique qui étudie l'organisation des sons d'une langue afin de former un énoncé. Il ne faut pas confondre phonologie et phonétique, qui s'intéresse aux sons eux-mêmes, indépendamment de leur fonctionnement les uns avec les autres.

La phonétique s'intéresse aux sons en tant qu'unités physiologiques, la phonologie aux sons en tant que parties d'une structure.

La phonologie est l'étude des sons sous l'angle de leur pertinence linguistique, c'est-à-dire qu'on ne s'intéresse qu'aux phénomènes de sons qui contribuent effectivement à la signification linguistique. La phonologie étudie le système phonologique des langues.

***Le phonème :** Les éléments qui constituent le système phonologique sont des unités appelées **phonèmes**. C'est la plus petite unité linguistique, non porteuse de signification. Mais c'est une unité abstraite, distinctive et oppositive, c'est-à-dire susceptible de produire un changement de sens. Cette abstraction se fonde sur le fait que tous les sons utilisés ne sont pas aperçus comme différents.

***Pertinence et opposition :** par exemple : en français, on utilise deux types de son « o » : [o] et [ɔ] dans par exemple, les mots « peau » et « col », leur différence acoustique n'est pas exploitée pour produire des différences de signification. Ils constituent donc, du point de vue de langue, une seule unité pour le phonème [o].



En revanche, la différence entre [p] et [b] permet de créer des mots différents comme « pain » et « bain », ou « peau » et « beau ». On dit alors que leur opposition est pertinente. Ils constituent donc bien deux phonèmes distincts / **p** / et / **b** /.

***La distinction entre phonème et allophone (variante)**

Dans une approche structurale, l'identification des phonèmes se fait typiquement par la méthode de la paire minimale, c'est à dire en construisant un couple de mots de sens différents et qui ne sont distingués phonétiquement que par un seul son. Par exemple en français, *père* /pɛr/ et *mère* /mɛr/ forment une paire minimale qui permettent d'identifier /p/ et /m/ comme des **phonèmes distincts**.

Avec les **allophones**, il est impossible de construire de telles paires, la substitution d'un allophone à un autre ne modifie pas le sens du mot. Par exemple en français, *père* peut diversement se prononcer [pɛr], [pɛR] ou [pɛʁ] : les consonnes [r] (roulée alvéolaire), [R] (roulée uvulaire) et [ʁ] (fricative uvulaire) sont phonétiquement des sons différents mais leur différence n'est pas fonctionnellement pertinente : ils sont interprétés comme **des variantes de prononciation d'une même unité phonologique** du phonème /r/.

***La variante libre et la variante combinatoire :**

Il existe deux grands types d'allophone la variante **libre** et la variante **combinatoire**. On parle de *variante libre* quand les divers allophones d'un même phonème sont librement interchangeables en toute position, quel que soit le contexte phonétique. Les diverses prononciation du /r/ français exposées plus haut sont typiquement des variantes libres.

On parle de *variante combinatoire* quand l'apparition des divers allophones dépend du contexte phonétique, de sorte qu'ils ne sont pas interchangeables : ils sont alors typiquement en *distribution complémentaire*, chaque allophone du phonème apparaissant là où les autres sont exclus

IV.1.3 Niveau 2 : La sémantique (le sème)

La sémantique est une branche de la linguistique qui étudie **les signifiés**, en particulier, la sémantique possède plusieurs objets d'étude : la signification des mots composés, les rapports de sens entre les mots (relations d'homonymie, de synonymie d'antonymie, de polysémie, d'hyponymie, d'hyponymie, etc.), la distribution des actants au sein d'un énoncé, les conditions de vérité d'un énoncé, l'analyse critique du discours, la pragmatique, en tant qu'elle est considérée comme une branche de la sémantique.

***le sème** est la plus petite unité de sens.

IV.1.4 Niveau 3 : La morphologie (le morphème)

La morphologie est la branche de la linguistique qui étudie la façon dont les morphèmes se combinent pour former des lemmes (par dérivation, composition, flexion, redoublement et/ou affixation).

Les phonèmes composent des unités appelées **morphèmes**. Il s'agit de la plus petite unité munie de sens et elle constitue **les mots**. C'est le niveau de représentation morphologique, la morphologie étudie la structure interne des mots.

***Le morphème et l'allomorphe :**

Le mot est composé d'une ou plusieurs unités appelées morphèmes qui sont les plus petite unités linguistique munies à la fois d'une forme et d'un sens. Par exemple, dans le mot « inacceptable », on peut identifier quatre éléments dotés à la fois d'une forme et d'un contenu :

in (inconnu, invisible).

accept (accepter, acception)= base ou racine.

able (capable, aimable).

s (marque du pluriel).

Les morphèmes se répartissent en deux grandes classes : morphèmes **lexicaux** et morphème **grammaticaux**.

Les morphèmes lexicaux ont une certaine autonomie. Les morphèmes grammaticaux, qu'on appelle affixes, ne peuvent pas apparaître isolés comme « in », « able », et « s » de inacceptables.

***L'allomorphe :**

L'allomorphe est l'équivalent en morphologie de l'allophone. De même que plusieurs réalisations d'un phonème sont possibles, un morphème peut prendre plusieurs formes. Il s'agit alors soit de variantes libres soit de variantes contextuelles.

Exemples d'allomorphes en variantes libres : tu t'assois / tu t'assieds ; il s'assoit / il s'assied ; je paye / je paie etc.

Exemples d'allomorphes en variante contextuelle (ou variante combinatoire) : *je / j' / me / m' / moi*.

Pour parler d'un morphème, on utilise en général soit une étiquette générale recouvrant toutes ses variantes (ex. le pronom personnel) soit l'allomorphe jugé le plus représentatif (ex. je).

Un verbe conjugué se réalise sous la forme de plusieurs allomorphes ; quatre allomorphes dans le cas du verbe aller : *all-*, *i-*, *v-*, *aill-*, ce qui donne : *nous allons / nous irons / il va / qu'il aille*.

IV.1.5 Niveau 4 : La lexicologie (la lexie)

La lexicologie est la discipline linguistique consacrée à l'étude des mots. Elle s'intéresse à leur nature, à leur étymologie mais aussi aux relations systémiques (notamment sémantiques) qui les caractérisent.

***Lexie** : la *lexie* est l'unité de comportement lexical. Elle est opposée au *morphème*, plus petit signe linguistique, et au *mot*, unité. La lexie simple peut être un mot : *chien, table, cégétiste*. La lexie composée peut contenir plusieurs mots en voie d'intégration ou intégrés : *brise-glace*. La lexie complexe est une séquence figée : *faire une niche, en avoir plein le dos*.

B. Poittier propose que la distinction traditionnelle des parties du discours prenne pour unité la lexie et non plus le mot. En effet, le comportement syntaxique de *avoir peur, machine à coudre, dès lors que*, encourage à classer ces lexies dans les catégories grammaticales respectives : verbe, nom, conjonction.

***Le lexème** : unité de base du lexique, dans une opposition lexique/vocabulaire, où le lexique est mis en rapport avec la langue et le vocabulaire avec la parole.

Selon les théories, cependant, le lexème sera assimilé au morphème (morphème lexical) ou à l'unité de signification (souvent supérieure au mot).

A. Martinet propose le terme de **monème** pour désigner l'unité significative de première articulation. Il suggère ensuite de distinguer lexèmes et morphèmes, le lexème "trouvant sa place dans le lexique" et le morphème "apparaissant dans la grammaire". L'unité *travaillons* se divisera ainsi en un lexème *travaill-* et un morphème *-ons*.

***Lexique** : en terme général de la linguistique, le mot *lexique* désigne l'ensemble des unités (mots) formant la langue d'une communauté, d'une activité humaine, d'un locuteur, etc.

***La différence entre l'analyse sémantique et l'analyse lexicale :**

L'analyse lexicale va s'occuper du mot et elle s'en occupera par rapport à une phrase. On ne peut pas faire d'analyse lexicale du mot "petites" s'il n'est pas inclus dans une phrase, en relation avec d'autres mots compléments ou chefs de groupe. La sémantique peut s'intéresser à

un mot pour le mot. On analysera ainsi le mot "petites": PETIT (Adj. => qui n'est pas grand) + E (marque de féminin) + S (marque de pluriel) [PETIT - la base ou le radical du mot (signe lexical), E + S - sont des signes grammaticaux].

IV.1.6 Niveau 5 :La syntaxe (le syntagme)

Les mots constituent ensuite des groupes et des phrases, c'est le niveau **syntactique**. La **syntaxe** est à l'origine la branche de la linguistique qui étudie la façon dont les morphèmes libres (les mots) se combinent pour former **des syntagmes** (nominaux ou verbaux) pouvant mener à des propositions (indépendantes ou principales / subordonnées, relatives), lesquelles peuvent se combiner à leur tour pour former des énoncés. La syntaxe regroupe les principes et les règles de construction des phrases dans un langage naturel.

L'étude de la syntaxe tiendra compte, notamment, de la nature (ou catégorie ou espèce) des mots, de leur forme (morphologie) et de leur fonction. C'est ainsi qu'on parlera plus généralement de rapports **morphosyntaxiques**. **Le syntagme :**

***Le noyau du syntagme :**

Le **noyau** (ou *chef de groupe*, ou *support*) est l'élément central d'un syntagme. Le noyau transmet toujours sa *catégorie* et sa *fonction* au syntagme dont il est le composant principal.

Le noyau d'un syntagme peut être une catégorie de base (mot simple ou mot composé), mais également un syntagme, c'est-à-dire, un sous-syntagme par rapport au syntagme de référence : *Une chemise en velours déchirée.*

Dans ce syntagme nominal, le noyau est « *chemise en velours* », ce dernier étant lui-même un syntagme, ayant pour noyau le nom « *chemise* ».

Lorsque deux noyaux (ou davantage) sont présents dans un même syntagme, appartenant à la même catégorie et ayant la même fonction, ils sont dits *parallèles*. Deux noyaux parallèles sont, soit juxtaposés (c'est-à-dire, littéralement *mis l'un à côté de l'autre*), soit coordonnés, c'est-à-dire, reliés par un ou plusieurs coordonnants :

Exp :Il porte toujours un pantalon et une chemise parfaitement repassés.

Dans le syntagme nominal « *un pantalon et une chemise parfaitement repassés* », le noyau est double, constitué des syntagmes nominaux « *un pantalon* » et « *une chemise* », syntagmes coordonnés. L'unique satellite de ce syntagme est le syntagme adjectival « *parfaitement repassés* », **épithète** du double noyau.

***Les différents types du noyau :**

1/Syntagme nominal : un **syntagme nominal** est un syntagme dont le noyau est **un nom**,
exp : *Le petit chien blanc de mon voisin a aboyé toute la nuit.*
Le syntagme nominal « Le petit chien blanc de mon voisin » a pour noyau le nom *chien*.

« *Le courrier électronique est probablement le service le plus utilisé par les internautes* ». Le syntagme nominal « le service le plus utilisé par les internautes » a pour noyau le nom *service*.

2/Syntagme pronominal : un **syntagme pronominal** est un syntagme dont le noyau est un **pronom**, par exp : « *A midi, nous avons mangé quelque chose de bon* ».

Le syntagme pronominal « *quelque chose de bon* » a pour noyau le pronom « *quelque chose* »

3/Syntagme adjectival : un **syntagme adjectival** est un syntagme dont le noyau est un **adjectif qualificatif**. Par exp : [*J'ai un jardin*] *tout plein de roses odorantes*.

Le syntagme adjectival « *tout plein de roses odorantes* » a pour noyau l'adjectif qualificatif «*plein* ».

3/syntagme adverbial : un **syntagme adverbial** est un syntagme dont le noyau est un **adverbe**, par exp : « *Ils ont dû payer une amende conformément à la loi* ».

Le syntagme adverbial « *conformément à la loi* » a pour noyau l'adverbe « *conformément* ».

4/Syntagme verbal : un **syntagme verbal** est un syntagme dont le noyau est un **verbe**. Par exp : « *Il a travaillé courageusement toute la fin de semaine* »

Le syntagme verbal « *Il a travaillé courageusement toute la fin de semaine* » a pour noyau le verbe « a travaillé ». Lorsque le noyau d'un syntagme verbal est un verbe non conjugué, on peut préciser, selon le mode du verbe noyau : groupe infinitif, groupe participe présent ou groupe participe passé.

5/Syntagme propositionnel : par extension on admettra que, conformément à la définition du syntagme, les propositions, parties de phrases représentant les propositions de type sémantique des éléments constitutifs du discours, soient désignées par l'expression syntagme propositionnel. La notion de syntagme propositionnel est nécessaire pour les travaux portant sur la cohérence du **langage naturel**.

IV.1.7 Niveau 6 :La pragmatique (le discours)

La pragmatique étudie principalement les effets du langage et les situations d'énonciation. Toute communication comporte et un contenu et un aspect relationnel. Celui-ci s'exprime essentiellement par les formes analogiques de la communication: intonation vocale, mimiques, regards, attitudes posturales, déplacements dans l'espace et indices proxémiques, rituels divers, etc. De plus, la structure des échanges verbaux - dialogique ou conversationnels - implique une régulation qui répond à des règles implicites et à de nombreuses procédures de " désambiguïsation". Enfin, parmi les conditions qui permettent d'assurer la réussite d'un acte de communication, il faut encore compter la construction d'un contexte ou d'une culture de référence commune aux interlocuteurs, d'une représentation de l'autre, des rôles de chacun des interlocuteurs, etc.

Les références :

RONDAL, « Les théories de langage, introduction critique », Edition MASSON .1983

JAKOBSON (Roman), « Essai de linguistique général ». Ed.Minuit. 1963.

BENVENISTE (E) : « Problèmes de linguistique générale ». Editions Gallimard Tome 1, Tome 2. 1966-1974.

FERDINAND DE SAUSSURE, « Cours de linguistique générale ». Ed. PAYOT. 1972

ANDRE MARTINET, « Elément de linguistique générale ». Ed. Colin. 1996

NOUAM CHOMESKY, « Introduction à la grammaire générative », Ed. PLON. 1970

NOUAM CHOESKY, « Aspect de la théorie syntaxique », Ed de Seuil, 1971